

0290007A
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL LA PEROUSE-KERICHEN
RUE PRINCE DE JOINVILLE
29225 BREST CEDEX 2
Tel : 0298438200

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 33
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/11/2018

Réuni le : 26/11/2018

Sous la présidence de : Olivier Champeau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2019

Numéro de la DBM : 3

Budget d'origine :

Budget primitif : []

Budget annexe : [X] Intitulé : SERVICES COMMUNS

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Transfert de 70 000€ de la section des opérations en capital (OPC) vers la section de fonctionnement (SC) pour alimenter les postes de dépenses suivants :

- 62 000€ pour l'achat de denrées alimentaires
- 08 000€ pour le fonctionnement des services mutualisés

Prélèvement sur les fonds de roulement de 30 000€ pour le fonctionnement des services mutualisés.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0